

assignation en recherche de paternité

Par fred08, le 13/06/2011 à 10:05

est il possible d'engager une procedure en recherche de paternité meme si le délais de prescription est dépassé? En effet, j'ai appris l'existence de mon "père" biologique il y a peu de temps, j'ai 38 ans aujourd'hui, n'y a t'il plus de recour possible? Merci d'avance.

Par Domil, le 13/06/2011 à 16:52

non, ce n'est pas possible et vu votre age, c'est prescrit depuis vos 20 ans.